

Les accidents avec exposition au sang



4

OCTOBRE 2002

Le risque biologique

Dans le milieu médical, au contact des patients ou lors de la manipulation de prélèvements, les personnels sont exposés au risque biologique et notamment au risque infectieux.

Quelle que soit la maladie, le risque biologique existe de façon quotidienne. Tous les micro-organismes : bactéries, parasites, virus, champignons sont des agents biologiques susceptibles de provoquer une infection, une allergie ou une intoxication.

Les agents biologiques sont classés en 4 groupes en fonction de l'importance du risque d'infection qu'ils présentent. Sont considérés **comme pathogènes les agents biologiques des groupes 2, 3 et 4.**

Définition des AES

On appelle **AES, Accidents avec Exposition au Sang**, les accidents survenant en contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par le sang et comportant une effraction cutanée (piqûre, coupure) ou une projection sur une muqueuse ou sur une peau lésée.

Quels sont les pathogènes responsables ?

En théorie, les AES exposent au risque de contamination pour tout pathogène responsable d'une bactériémie, d'une parasitémie ou d'une virémie chez un patient.

En pratique, on redoute surtout les virus VHB, VHC et VIH. Le risque de transmission après exposition au sang d'un patient infecté est de :

- 0,3 % pour le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine).
- 2 à 3 % pour le VHC (Virus de l'Hépatite C).
- 2 à 40 % pour le VHB (Virus de l'Hépatite B).

Qui est exposé au risque ?

L'ensemble du personnel soignant et notamment les infirmières, les médecins ou internes ainsi que le personnel des services médico-techniques.

La conduite à tenir en cas d'accident

Celle-ci est à établir avec votre Médecin du Travail et **à afficher dans chaque salle de soins.**

- **1 Premiers soins à faire d'urgence** : des soins locaux doivent être effectués immédiatement pour assurer le nettoyage de la plaie et l'antisepsie selon les instructions données.
- **2 Contacter immédiatement le Médecin Référent (ou en son absence un Service d'Urgence)** : celui-ci évalue le risque infectieux (infection VIH, Hépatite B et C, autres infections). Selon la sévérité de la lésion et suivant le statut sérologique de la personne source, un traitement prophylactique peut être proposé à la victime. Il se fera avec une information préalable sur ses effets et son déroulement. Le traitement doit être débuté dans les heures qui suivent l'accident.
- **3 Déclarer l'accident du travail** : dans la journée ou au plus tard dans les 24 heures à son employeur qui doit adresser dans les 48 heures la déclaration d'accidents du travail à la CPAM du lieu de résidence de la victime.
- **4 Contacter ensuite le Médecin du Travail** : celui-ci effectuera un suivi clinique et sérologique adapté.

CLASSEMENT DES AGENTS BIOLOGIQUES

Groupe 1 : L'agent biologique n'est pas susceptible de provoquer une maladie chez l'homme.

Groupe 2 : L'agent biologique peut provoquer une maladie chez l'homme et constituer un danger pour les travailleurs. Sa propagation dans la collectivité est improbable ; il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace (ex l'agent du tétanos, les virus de la rubéole, de la rougeole).

Groupe 3 : L'agent biologique peut provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs. Il peut présenter un risque de propagation dans la collectivité, mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficace (ex : l'agent de la brucellose, de la tuberculose).

Groupe 4 : L'agent biologique provoque des maladies graves chez l'homme et constitue un danger sérieux pour les travailleurs : il peut présenter un risque élevé de propagation dans la collectivité ; il n'existe généralement pas de prophylaxie ni de traitement efficace (ex : les virus des fièvres hémorragiques africaines).



Les précautions « standard »

Ces précautions générales d'hygiène doivent être prises pour tous les patients, dans tous les services, y compris dans les laboratoires⁽¹⁾

En cas de contact avec du sang ou un liquide biologique⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> ● Si effraction cutanée (piqûre, coupure, contact sur peau lésée) : lavage et antiseptie de la plaie. ● Si projection sur muqueuse (conjonctive) : rinçage abondant.
Lavage et/ou désinfection des mains	<ul style="list-style-type: none"> ● Après le retrait des gants, entre deux patients, deux activités.
Port de gants (les gants doivent être changés entre deux patients, deux activités)	<ul style="list-style-type: none"> ● Si risque de contact avec du sang, ou tout autre produit d'origine humaine, les muqueuses ou la peau lésée du patient, notamment à l'occasion de soins à risque de piqûre (hémoculture, pose et dépose de voie veineuse, chambres implantables, prélèvements sanguins...) et lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques, linge et matériel souillés.... ● Lors des soins, lorsque les mains du soignant comportent des lésions.
Port de surblouses, lunettes, masques	<ul style="list-style-type: none"> ● Si les soins ou manipulations exposent à un risque de projection ou d'aérosolisation de sang, ou tout autre produit d'origine humaine (aspiration, endoscopie, actes opératoires, autopsie, manipulation de matériel et linge souillés...).
Matériel souillé	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel piquant/tranchant à usage unique : ne pas recapuchonner les aiguilles, ne pas les désadapter à la main, éliminer immédiatement après usage sans manipulation ce matériel dans un conteneur adapté situé à portée de main et dont le niveau de remplissage est vérifié. ● Matériel réutilisable : manipuler avec précautions ce matériel souillé par du sang ou tout autre produit d'origine humaine ; vérifier que ce matériel a subi une procédure d'entretien (stérilisation, désinfection) appropriée avant d'être réutilisé.
Surfaces souillées	<ul style="list-style-type: none"> ● Nettoyer puis désinfecter avec de l'eau de javel à 12° chl fraîchement diluée au 1/10 (ou tout autre désinfectant approprié) les surfaces souillées par des projections ou aérosolisations de sang, ou tout autre produit d'origine humaine.
Transport de prélèvements biologiques, linge et matériel souillés	<ul style="list-style-type: none"> ● Les prélèvements biologiques, le linge et les instruments souillés par du sang ou tout autre produit d'origine humaine doivent être évacués du service dans un emballage étanche, fermé.

(1) Circulaire DGS/DH N° 98/249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé. (2) Circulaire DGS/DH/DRT N° 98/228 du 9 avril 1998 relative aux recommandations de mise en œuvre d'un traitement antirétroviral après exposition au risque de transmission du VIH.

La prévention des risques

Comment agir ?

Un programme de prévention du risque infectieux doit être défini dans chaque établissement de soins en concertation avec le Médecin du Travail, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales).

La démarche consiste à identifier les risques par le recueil des AES, leur analyse (fréquence, gravité et causes) et à étudier les pratiques de l'établissement **en référence avec les précautions « standard » indiquées ci-dessus**. Le programme de prévention doit intégrer un ensemble de mesures sur la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants afin d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions efficace.

Le matériel adapté

De quel matériel s'agit-il ?

Le soin n'est pas terminé tant que l'objet piquant ou tranchant souillé n'a pas été mis en sécurité et éliminé.

- Le collecteur des objets piquants et tranchants souillés dit conteneur. **Il doit être à portée de main** systématiquement lors d'un geste comportant une effraction cutanée de façon à éviter toute élimination différée.
- Les dispositifs médicaux avec système de sécurité actif ou passif intégré et permettant la neutralisation de leur partie piquante ou tranchante : unité de prélèvement sécurité, épicrotinière avec étui protecteur, aiguille de prélèvement de sécurité, cathéter veineux périphérique de sécurité...



Le personnel formé

- Une information sur les accidents survenus et sur les risques encourus permettra de sensibiliser le personnel et de l'inciter à la prévention.

- Une formation pratique sur l'utilisation des nouveaux dispositifs médicaux avec système de sécurité par des spécialistes accompagnera chaque changement de matériel.

Le travail organisé

- L'organisation du travail et la planification des tâches sont à concevoir avec l'équipe pour ne pas interrompre les actes en cours et pour assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants.

Pour en savoir plus

Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang ou à des produits biologiques GERES-MNH
Guide des matériels de sécurité GERES-INRS

